

MAIRIE DE GHISONACCIA

20240 - Département de la Haute Corse

Tél. 04.95.56.15.10 – Fax.04.95.56.06.47

mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190311-2019-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2019

Affichage : 13/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, LE ONZE MARS à dix huit heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

Date de convocation :

1^{er} mars 2019

Date d'exécution :

11 mars 2019

Date d'affichage :

12 mars 2019

Nombre de membres :

En exercice : 26

Présents : 18

Votants : 25

Pour : 25

Contre :

Abstention :

Etaient présents : OTTAVI Antoine, MANDREDI Angèle, BATESTI Philippe, CESARI Louis, ANDREANI Antoine, ANDREANI Françoise, ANTONELLI Jean Pierre, BRONZINI DE CARAFFA Luc, COSTANTINI Jean Augustin, CRISTOFARI Marie Félicia, GUIDICELLI Antoine, PIERI Ange, RENUCCI Charles, SAUVAGEON Vanina, SIMONI Pascale, SISTI-BALARD Marie Toussainte, SISTI Cécilia.

Etaient représentés : BALLONI Joseph a donné pouvoir à SISTI Cécilia, FOUILLERON Marie a donné pouvoir à BATESTI Philippe, DELARUE Carole a donné pouvoir à SAUVAGEON Vanina, LUCIANI Xavier a donné pouvoir à SIMONI Pascale, MARTELLI Marie Paule a donné pouvoir à ANTONELLI Jean Pierre, PISTOLOZZI Lisa a donné pouvoir à ANDREANI Antoine, ROMANI Claire a donné pouvoir à MANFREDI Angèle.

Etaient absents : GUIDICELLI Marie Madeleine.

Monsieur CESARI Louis a été élu secrétaire de séance.

OBJET : 2019-27 Finances – Plan de financement acquisitions foncières.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique d'acquisitions foncières, 3 terrains sont stratégiques pour le développement de la commune et plus particulièrement de son centre ville :

- la maison Bracconi (280 000 €)
- le terrain Andreani (410 000 €)
- le lotissement Cervetti (302 000€).

Ces terrains permettront à terme, de favoriser l'accession aux logements et le développement des services publics surtout en évitant la spéculation.

Le coût global de ces acquisitions s'élève à 992 000 € :

- Collectivité de Corse au titre de la quinquennale (39.40%) soit 390 848 €
- Commune (60.60%) soit 601 152 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190311-2019-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2019

Affichage : 13/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Il est proposé au conseil municipal de valider le plan de financement ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} :

Approuve le plan de financement suivant :

COUT TOTAL DE L'OPERATION : 992 000 €.

- Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale :
390 848 € soit 39.40%
- Commune : 601 152 € soit 60.60 %

Article 2 :

Autorise Monsieur le Maire a signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Le maire,

